



Covoiturage et VAP

Situation générale

Le covoiturage est une solution intermédiaire entre "l'autosolisme" (se déplacer seul en voiture) et les transports en commun. Il minimise les inconvénients de l'un et l'autre, réduit la demande de stationnement et l'emprise sur la voirie et offre des bénéfices évidents pour l'environnement. Le covoiturage peut offrir un avantage financier considérable tant pour le chauffeur que pour les passagers et ce surtout pour les longs trajets. L'inconvénient majeur du covoiturage est sans aucun doute la rigidité d'horaire qu'il impose, de façon toutefois moins contraignante que celle des transports publics.

Suite à la promotion du covoiturage comme forme de mobilité durable, les autorités fédérales ont accordé un avantage fiscal aux covoitureurs qui se décline de la façon suivante :

- L'exemption fiscale (partielle) de l'indemnisation domicile-travail (déduction forfaitaire des frais professionnels) ;
- Introduction des kilomètres covoiturés dans les frais professionnels ;
- L'exemption fiscale (partielle) de votre voiture de société.

Mesures

Organiser le covoiturage

Portails

Différents portails de covoiturage ayant pour objectif d'offrir une interface pratique et fiable ont vu le jour. On citera notamment Taxistop et son portail Carpoolplaza (www.carpoolplaza.be).

Des initiatives plus locales naissent également au sein de communes avec l'avantage d'agir plus localement. C'est notamment le cas à Villers-la-Ville où des habitants ont développé le portail « Va pour la planète » (www.vapourlaplanete.be) qui regroupe des annonces de covoiturage depuis ou vers Villers-la-Ville.

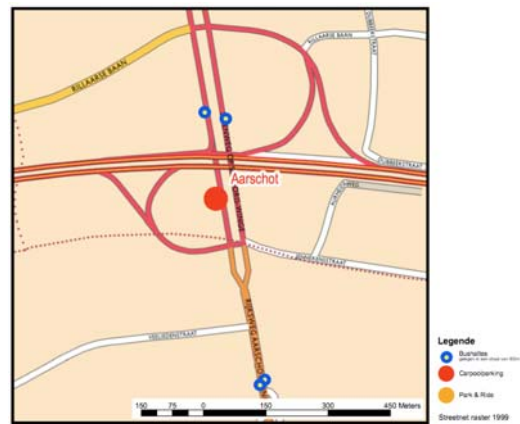
Parkings de covoiturage

La création de parkings de covoiturage de qualité et bien localisés est un élément décisif de la promotion du covoiturage et de son succès sur le long terme. L'aménagement de tels parkings nécessite une approche cohérente prenant en compte de nombreux aspects :

- une bonne localisation à proximité des axes et nœuds routiers importants
- une offre de stationnement adaptée à la demande potentielle et future
- une excellente signalisation tant localement qu'en amont
- une connexion avec les autres modes de transport (lignes de bus, pistes cyclables, cheminements piétons)
- des équipements de qualité (terrain carrossable, aubette, poubelles, éclairage public, borne d'appel d'urgence, parking pour vélo et PMR,
- une sécurisation active et passive : clôtures, caméras (éventuellement), proximité de l'habitat (contrôle social), ...



Parking type



Plan d'accès



Signalisation en amont



Signalisation locale

Dans le cadre de ce PCM, deux parkings de covoiturage sont proposés au niveau des échangeurs complets de la RN25 situés sur le territoire communal. D'autres points de covoiturage pourraient être ajoutés en fonction de la demande, par exemple à l'échangeur de Noirhat et au bas de la chaussée de Bruxelles

La création d'une offre dense de parkings de covoiturage est envisagée actuellement à un niveau provincial

Faire connaître le covoiturage

Le public est généralement mal informé des avantages, entre autres fiscaux, du covoiturage. Il est utile d'organiser régulièrement des campagnes de promotion et d'inscription au covoiturage qui peuvent prendre différentes formes : stands d'information, lien sur le site web communal, brochures, mailing, article dans le journal communal avec témoignages de covoitureurs, ...

Développer le réseau VAP

Enfin, une nouvelle forme de mobilité à mi-distance entre le covoiturage et l'auto-stop se développe depuis quelques années et est prônée par l'association « Voitures à partager » (www.vap-vap.be) dont l'objectif est de promouvoir une meilleure occupation des voitures en circulation et de développer le covoiturage sur de courtes distances en complémentarité avec les autres modes. Plusieurs communes du Brabant wallon ont manifesté leur intérêt pour ce nouveau système qui, outre l'information des habitants, peut être favorisé par l'installation d'arrêts VAP.



L'asbl VAP propose des conventions avec les communes pour encourager le covoiturage sur de courtes distances, par exemple pour rejoindre le centre, le supermarché, une arrêt TEC, la clinique. La commune intervient pour cautionner moralement le système sur son territoire, placer des signaux d'arrêt VAP et diffuser l'information auprès des habitants (dépliants chez les commerçants, plan des arrêts sur le site web, prise des inscriptions lors d'événements tels que la semaine de la mobilité, etc...)

Mise en oeuvre

La Commune

espaces mobilités

VAN WUNNIK
PARTNERS

